

NOTE DE SYNTHÈSE

□ SUBVENTION DE RAVALEMENT DE FACADE : Rapporteur Mme FORIN

Une demande de subvention de ravalement de façade nous est parvenue : Il s'agit de Monsieur GRINFELD Bernard, 5 rue Forin à VILLERS SUR MER.

Cette demande peut être résumée comme suit :

Propriétaire : Mr GRINFELD Bernard
Adresse de l'immeuble : 5 rue Forin à VILLERS SUR MER
Adresse du Propriétaire : 205 rue Jean Jaurès 93000 BOBIGNY
Statut d'occupation : Résidence Secondaire
Montant des travaux: 31 201.63 F
Descriptif des travaux envisagés :

- reprise des maçonneries,
- lavage à la haute pression
- mise en oeuvre des deux couches de peinture coloris coquillage sur la maçonnerie,
- peinture des dessous de toit coloris brun et rouge

Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention pour le ravalement de façade de 4000 Frs.

□ AUGMENTATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 1998 : Rapporteur Mr CHAIGNON)

Il est proposé au Conseil Municipal une augmentation de 2 % des tarifs pour 1998 pour les tarifs suivants : Locations de salles :(celloise, Cinéma, Salle des Fêtes, Salle Bagot, Salle Polyvalente, Salle des Fêtes, etc...),

Plage,
Centre Aéré,
Marché,
Vé Maine.

□ MAITRISE D'OEUVRE DU MARAIS : Rapporteur Mr VAUCLIN)

Dans le cadre de l'aménagement de l'espace naturel du Marais, il convient de désigner un maître d'oeuvre susceptible de proposer un projet, de préparer un dossier de consultation des entreprises en vue de l'appel d'offres, de suivre et de contrôler les travaux.

Un marché négocié a été effectué et à ce jour, plusieurs propositions nous sont donc parvenues.

SEPIA NEILL	295 180.56 F TTC
NOUVELLET	375 377.00 F TTC
SAUNIER TECHNA	298 485.00 F TTC
OUEST INFRA	361 800.00 F TTC
LACROIX	Ne peut pas executer cette mission
INTRA MUROS	Idem
CPE Paysage Environnement	Idem

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre la mieux disante, soit l'offre du cabinet SEPIA NEILL et ce pour un montant de 295 180.56 F TTC.

□ ADHESION AU SYNDICAT MIXTE ESPACES NATURELS DU CALVADOS : Rapporteur Mr GRANDJEAN)

Le Conservatoire de l'Espace du Littoral et des Rivages lacustres a accepté la cession gratuite par le Département du Calvados de l'ancien camping du Drakkar, sis pour partie sur le territoire de notre Commune.

Le Syndicat Mixte Espaces Naturels du Calvados est chargé de gérer les propriétés du Conservatoire de l'Espace Littoral.

L'article 6 des statuts du Syndicat Mixte stipule que « les communes ou groupements de communes sur le territoire desquels le Conservatoire de l'Espace Littoral est devenu propriétaire d'un espace naturel, deviennent de droit membres du Syndicat dès lors qu'ils approuvent les statuts ».

L'adhésion de la Commune de VILLERS SUR MER sera effective lorsque le Conseil Municipal aura approuvé les statuts du Syndicat Mixte.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à ce Syndicat Mixte Espace Naturel du Calvados.

□ COMPTE RENDU FINANCIER : Rapporteur Mr VAUCLIN

Lors du BP 1997, un emprunt de 2.8 MF a été programmé et inscrit au budget.

Lors du précédent conseil, l'emprunt le mieux disant a été retenu (Crédit Agricole, Taux : 5.20 % /trimestriel sur 10 ans).

Ce choix a été effectué parmi les propositions suivantes :

PROPOSITION D'EMPRUNT

Emetteur/2,8 MF	Taux fixe/10 ans échéance annu	Taux fixe/ 15 ans échéance annu.	Taux fixe /10 ans échéance trim.	Taux fixe/15 ans échéance trim.	Taux révisable/10 ans T.A.M	Taux révisable/15 ans T.A.M.
Caisse d'Epargne Frais de dossier = 1000 F	5,40 369 690 F indem. si R.A.	5,70 282 671 F indemnité si R.A.	5,30 90 633 F indemnité si R.A.	5,60 69 286 F indem. si R.A.	3,23+0,30= 3,53 337 186 F	3,23+0,30= 3,53 243 629 F
Crédit agricole Frais = 0 F	5,35 368 801 F Indem. si R.A.	5,65 281 739 F Indemnité si R.A.	5,20 90 423 F R.A.	5,45 68 836 F Indem. si R.A.		
C.L.F Frais = 0 F	5,65 374 147 F Indem. si R.A.	5,90 286415 F Indemnité si R.A.			3,53 (marge 0,30) Option passage à taux fixe R.A. = Sans indemnité	3,53 (marge 0,30) Option passage à taux fixe R.A. = Sans indemnité
B.R.E.D. Frais : 2800 F.H.T	5,77 Indem. si R.A.	6 Indemnité si R.A.	5,68 Indemnité si R.A.	5,93 Indemnité si R.A.	Taux révisable proposé (TIOP)	

Options : * **Crédit agricole** : Taux fixe pendant 4 ans (4.95 %/ an - 10 ans ; 5.25 %/an - 15 ans) puis à la 5 ème année, taux révisable (index : TEC4 = taux des emprunts d'état mensuels du mois médian du trimestre civil précédent la date préalable d'autorisation de mise à disposition des fonds.

R.A. = 0 au bout de quatre ans

* **CLF** : - Prêt à annuité pré-fixée (idem que CA ; 4,72 %/an - 10 ans ...) ;

- Prêt à taux fixe à annuité réduite (anticipation 1ère échéance en capital == baisse des autres annuités == baisse du taux = 4.76 %

□ ACTUALISATION DE L'ACTIF : Rapporteur Mr DURAND

Le Trésor Public procède à l'inventaire des actifs communaux, et ce en collaboration avec les Communes en se basant sur l'instruction M14.

La méthodologie retenue est la suivante :

- Tenue de l'inventaire = Ordonnateur
- Tenue de l'état de l'actif = Comptable

Objectif : - amélioration de la vision patrimoniale

- meilleure connaissance par les collectivités de leur actif immobilisé, tant d'un point de vue physique que comptable.

Calendrier : - le calendrier du recensement des biens meubles et immeubles, et l'ajustement de l'inventaire et de l'actif est fixé au 31/12/1997.

* devant l'ampleur de la tâche, ce calendrier a été repoussé au 31/12/1998 au plus tard.

* mais au 31/12/1997, les collectivités devront avoir impérativement recensé les immobilisations acquises en 1996 et 1997.

Cela signifie : 1) - recensement des biens acquis en 1996 et 1997,
2) - ajustement avec le comptable,
3) - attribution d'un numéro d'inventaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Trésorière de DEAUVILLE-TROUVILLE à procéder aux écritures comptables correspondantes